

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE ROUMARE

Date de mise à jour : **avril 2025**

Mairie de Roumare

✉ Place de la Mairie – 76480 ROUMARE

☎ 02 35 33 46 15

mairie@roumare.fr



Le Plan Communal de Sauvegarde de Roumare a été initialement réalisé en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, en 2016.

Le Plan Communal de Sauvegarde actualisé vise à une prise en main plus ergonomique par le Maire et les différents responsables. Les différentes mises à jour font suite à l'évolution des procédures et des événements sur le territoire français, et aux moyens à disposition (agents, réseaux de communication, référents de secteurs, techniques...) et au développement des infrastructures (habitations, commerces) sur le territoire de la commune.

**ARRÊTÉ DE MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Le maire de ROUMARE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire

Vu le code de la sécurité intérieure, Livre VII, Art L731-3 ;

Vu l'article 11 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif aux plan communal de sauvegarde et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2022-1532 du 08 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans intercommunaux de sauvegarde considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, industriel, transport de matière dangereuse, mouvement de terrain, tempête... ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur affectant la commune.

Vu l'arrêté N°AEC 2016-078 approuvant le Plan Communal de sauvegarde

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'évènement majeur.

ARRETE :

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Roumare est mis à jour à compter de la date d'exécution du présent arrêté.

Article 2 : Le Plan Communal est consultable en mairie.

Article 3 : Le Plan Communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté ainsi que du plan annexe seront transmises à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime

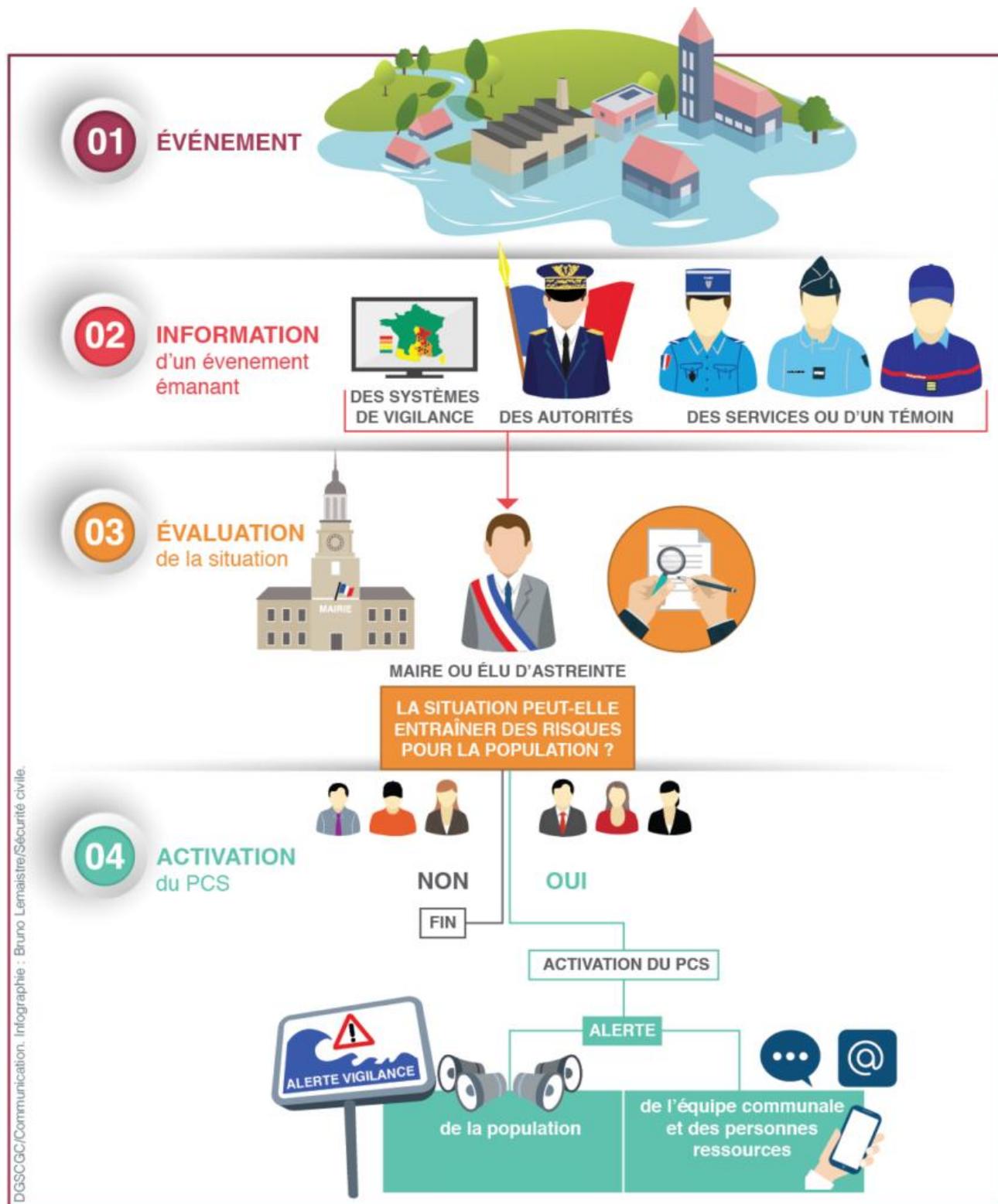
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulations devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Roumare, le 28 avril 2025

Le Maire,
Jean-Paul COUILLER



MODALITES ACTIVATION DU PCS



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE	7
1-1 Présentation géographique	8
1-2 Répartition de la population.....	11
1-3 Batiments communaux.....	12
2. RISQUES SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE A ROUMARE	21
2-1 Risque inondation (ruissellement)	25
2-2 Risque cavites souterraines.....	32
2-3 Risque transport de matières dangereuses.....	33
2-4 Autres risques considerés sur la commune.....	35
3. ORGANISATION DE LA PROTECTION	40
3-1 Modalites activation du pcs.....	41
3-2 Organisation generale	42
3-3 Directeur des operations (dos).....	43
PRÉ-ALERTE	
ALERTE	46
3-4 Coordination des moyens et des actions	49
3-5 Responsable alerte et logistique	50
3-6 Responsable population	51
3-7 Responsable accueil public et CARE	52
Le CARE	53
3-8 LE CORRESPONDANT INTEMPERIES	56

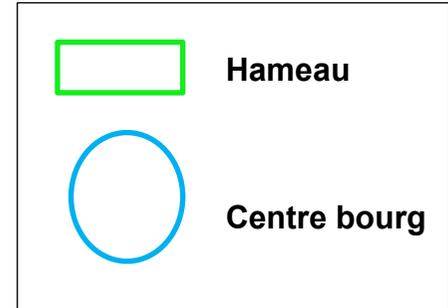
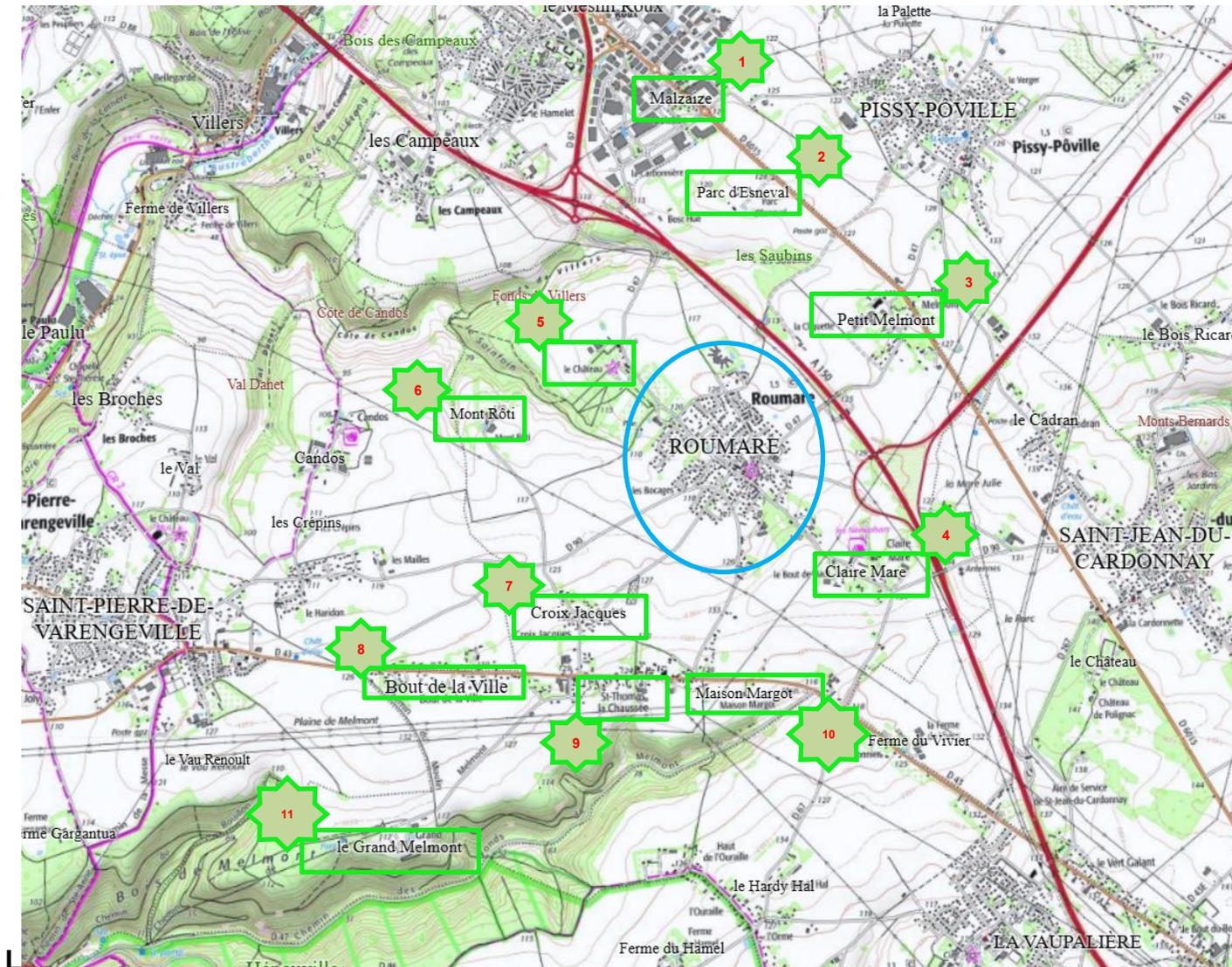
1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1-1 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Roumare est située sur le département de la Seine-Maritime, à l'ouest de Rouen.



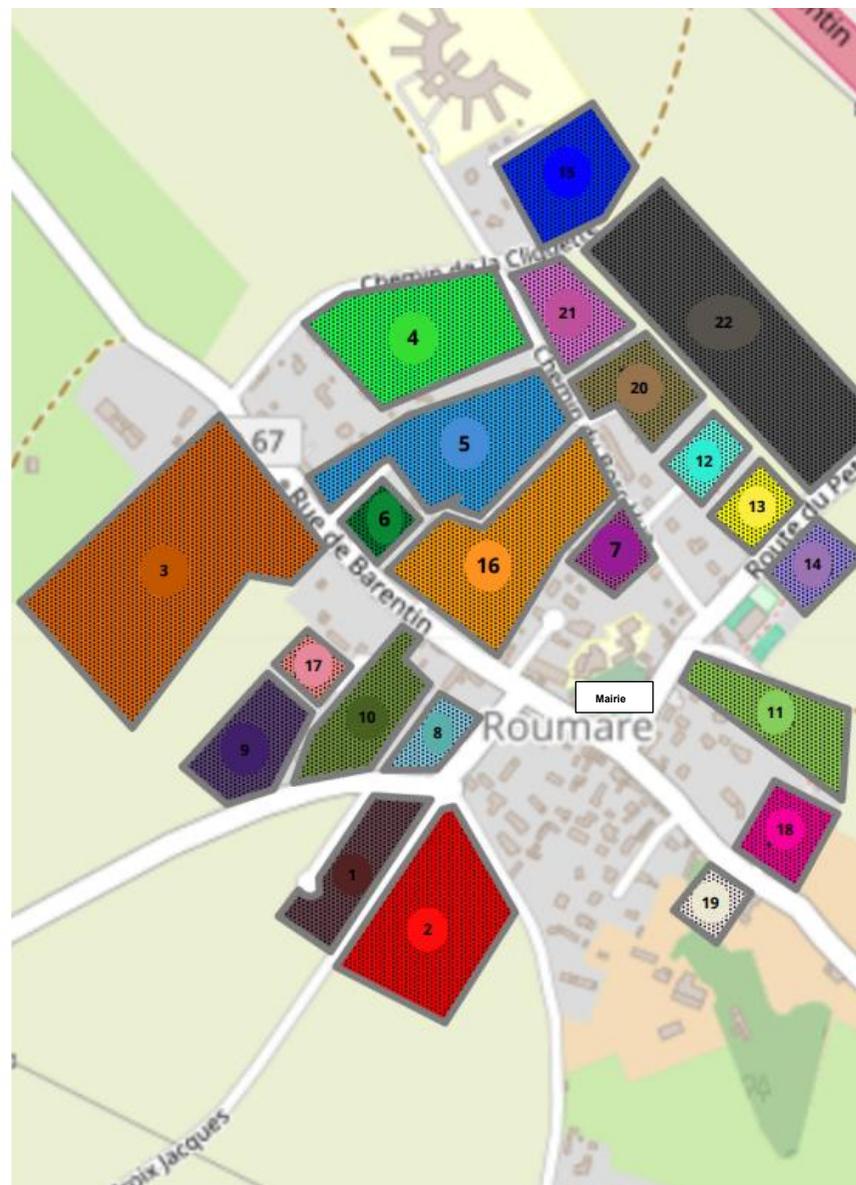
La commune de Roumare est constituée d'un centre bourg et 11 hameaux et écarts.



- Hameaux**
- 1 Malzaize
 - 2 Parc d'Esneval
 - 3 Petit Melmont
 - 4 Claire Mare
 - 5 Le Château
 - 6 Mont-Rôti
 - 7 Croix Jacques
 - 8 Bout de la Ville
 - 9 Saint Thomas la Chaussée
 - 10 Maison Margot

LE CENTRE BOURG : les Clos

- | | |
|--------------------------|--|
| 1 - Clos des Charmilles | 12 - Clos des Cerisiers |
| 2 - Clos des Troènes | 13 - Clos le Home |
| 3 - Clos des Bocages | 14 - Clos des Châtaigniers |
| 4 - Clos du Chapitre | 15 - Les lofts |
| 5 - Clos des Pommiers | 16 - Clos des Marronniers |
| 6 - Clos des Buissonets | 17 - Clos du Verger |
| 7 - Clos des Chênes | 18 - Clos des Deux Tilleuls |
| 8 - Clos du Vieux Manoir | 19 - Parc des Tulipiers
Résidence seniors |
| 9 - Clos Saint-Hubert | 20 - Clos des Noisetiers 1 |
| 10 - Clos de la Ferme | 21 - Clos des Noisetiers 2 |
| 11 - Clos des Merisiers | 22 - Clos des Frênes |



1-2 REPARTITION DE LA POPULATION

➤ **Nombre d'habitants permanents :**

La population de la commune de Roumare, recensée par l'INSEE en 2024, est de 1 587 habitants.

➤ **Répartition de la population sur le territoire de la commune :**

Hameaux	Voies concernées	Nombre de foyers
Centre-bourg	Rue de l'Eglise ; Route des deux tilleuls (à partir du camping) ; Route de Barentin (en partie) ; Route de St Pierre (en partie) ; Chemin de L'Ouraille (en partie) ; Chemin de la Croix Jacques (début) ; Le Bosc Hue ; Chemin de Cliquette ; Chemin des Merisiers ; Chemin du Petit Melmont ; Place de la Mairie ; Place de la Liberté ; Clos des Merisiers ; Clos des Charmilles ; Clos des Troènes ; Clos des Bocages ; Clos du Chapitre ; Clos des Pommiers ; Clos les Buissonnets ; Clos des Chênes ; Clos du Vieux Manoir ; Clos St Hubert ; Clos de la Ferme ; Clos le Home ; Clos des Châtaignier ; Les lofts ; Clos des Marronniers ; Clos des Noisetiers 1 et 2 ; Clos des Vergers, Clos des Fresnes	≈400
Malzaize et Parc d'Esneval	Rue Malzaize ; Clos de Malzaize ; RD6015	17
Petit Melmont	Route du Petit Melmont ; Chemin des Hêtres ; RD6015	28
Le Bout du Haut	Chemin de la Clairemare ; Route des Deux tilleuls	39
La Chaussée / St Thomas / La Croix Jacques / Bout de la Ville	Route de Duclair ; Chemin de la Croix Jacques (depuis n°982) ; Chemin de la Croix blanche ; Chemin de la Chaussée ;	79
Le Grand Melmont	Route du Grand Melmont	17
Le Mont Roti	Chemin du Mont Roti	1
Route de la Fontaine	Route de la Fontaine	1
TOTAL		582

➤ **Accueils touristiques :**

Camping des Nénuphars
Château de Roumare

1-3 BATIMENTS COMMUNAUX



Ecole maternelle et primaire
Salle évolution
Restauration collective
Accès par Place de la Liberté

Salle polyvalente
Place de la Liberté
Défibrillateur

Salle des associations
Petite salle
Place de la Liberté

Bibliothèque
Place de la Liberté

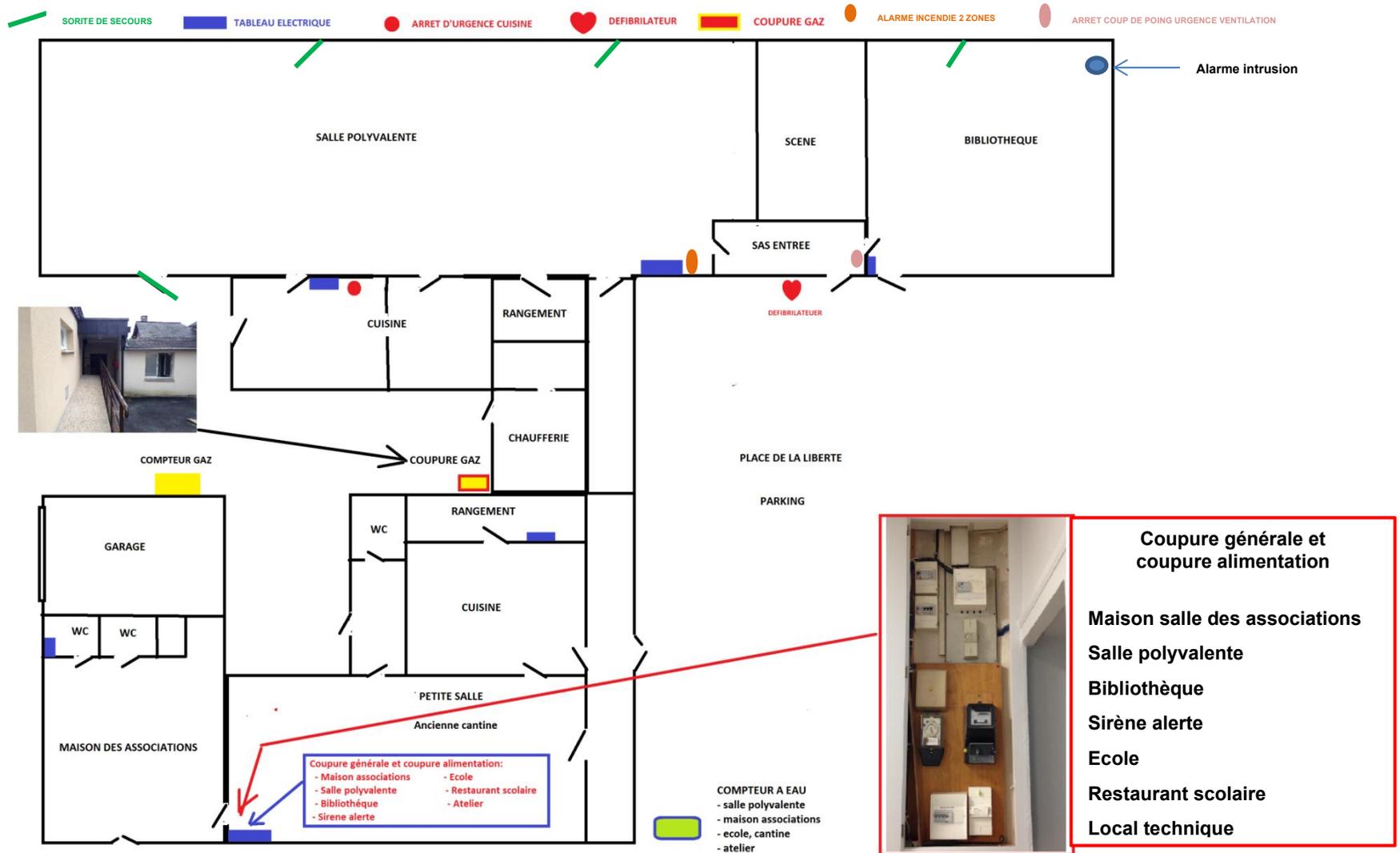
Tennis
Défibrillateur

Local technique
Accès par Place de la Liberté

Eglise

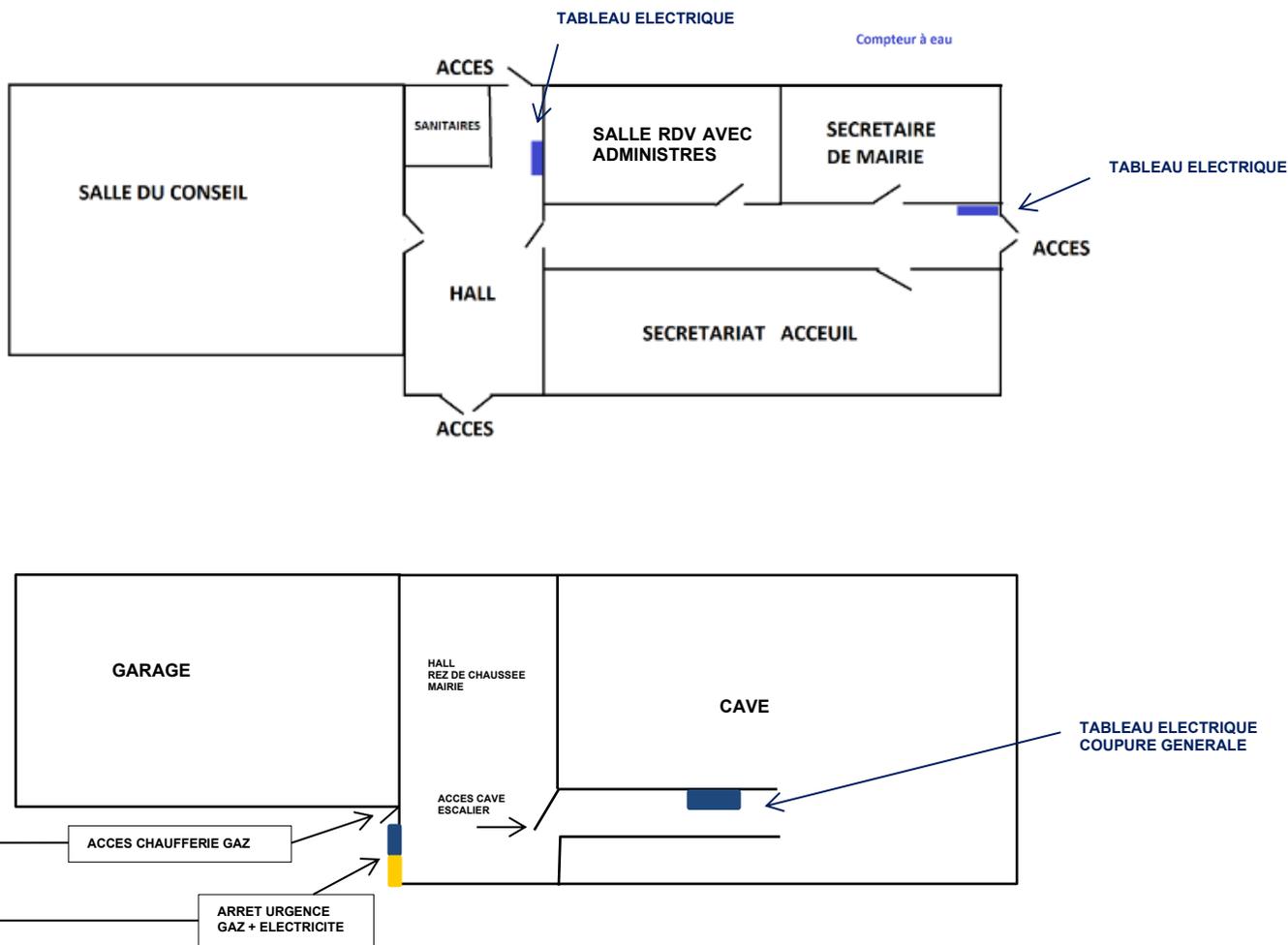
MAIRIE
Local technique

STRUCTURES LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS
SALLE POLYVALENTE / PETITE SALLE / SALLE DES ASSOCIATIONS

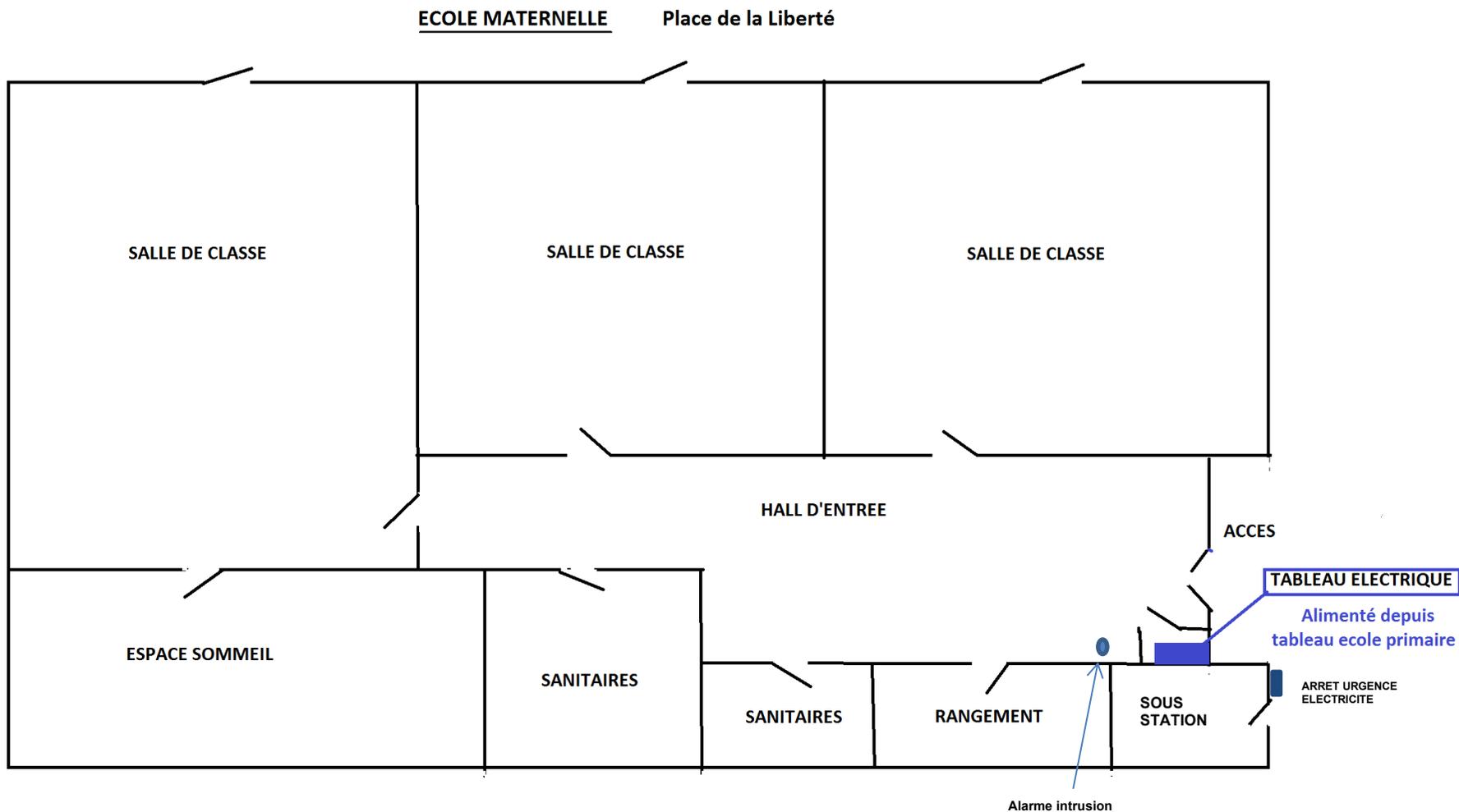


STRUCTURES LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS

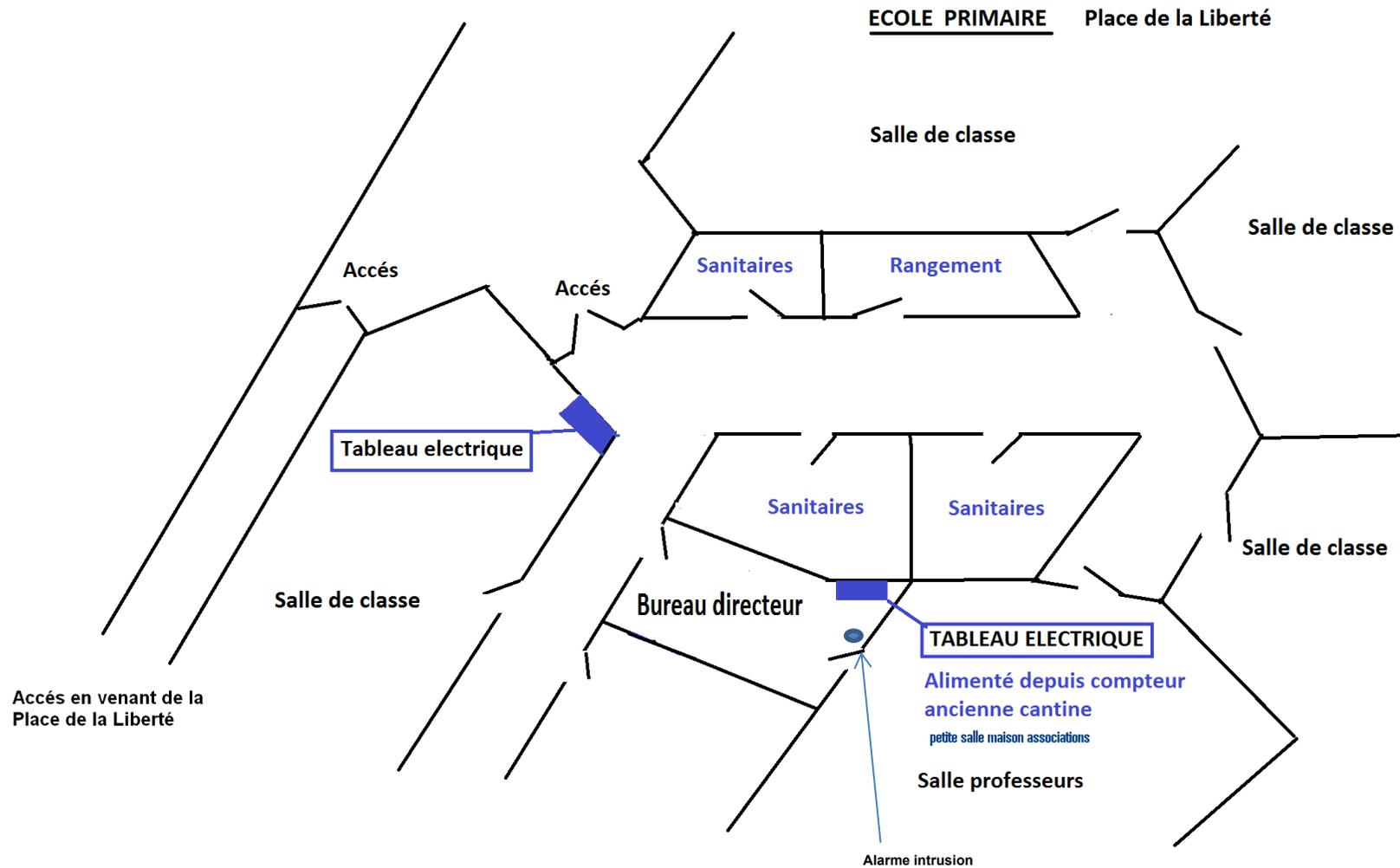
MAIRIE



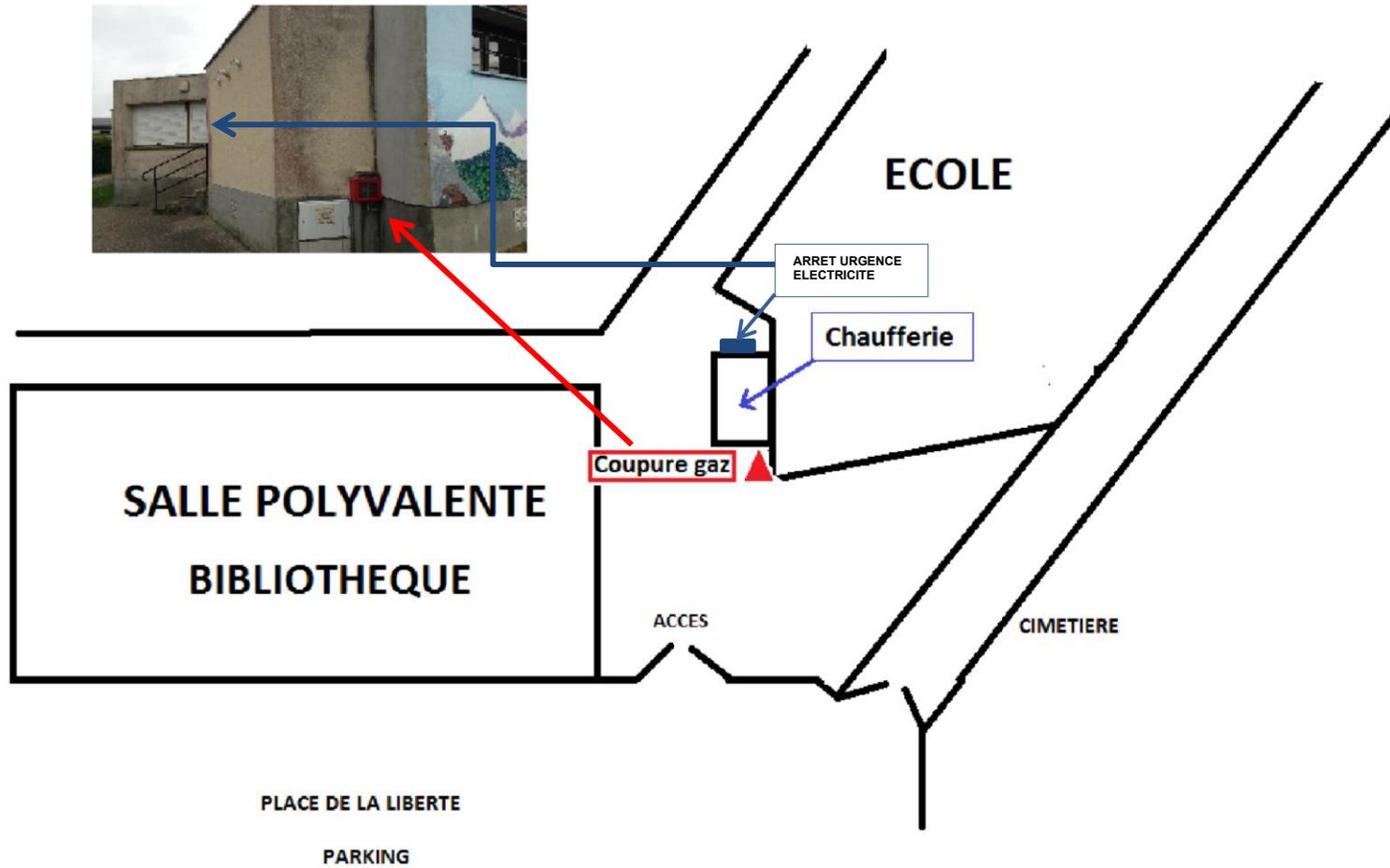
STRUCTURES LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS ECOLE MATERNELLE



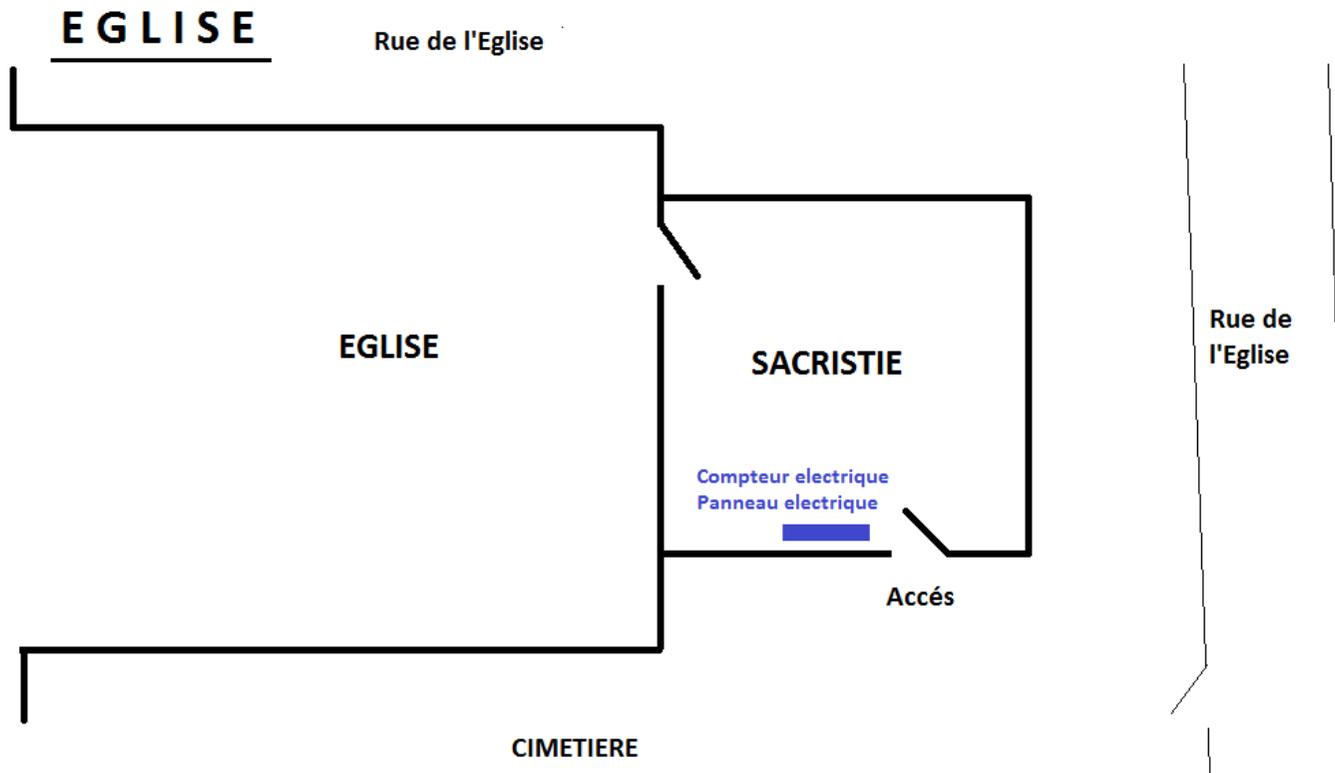
STRUCTURES LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS ECOLE PRIMAIRE



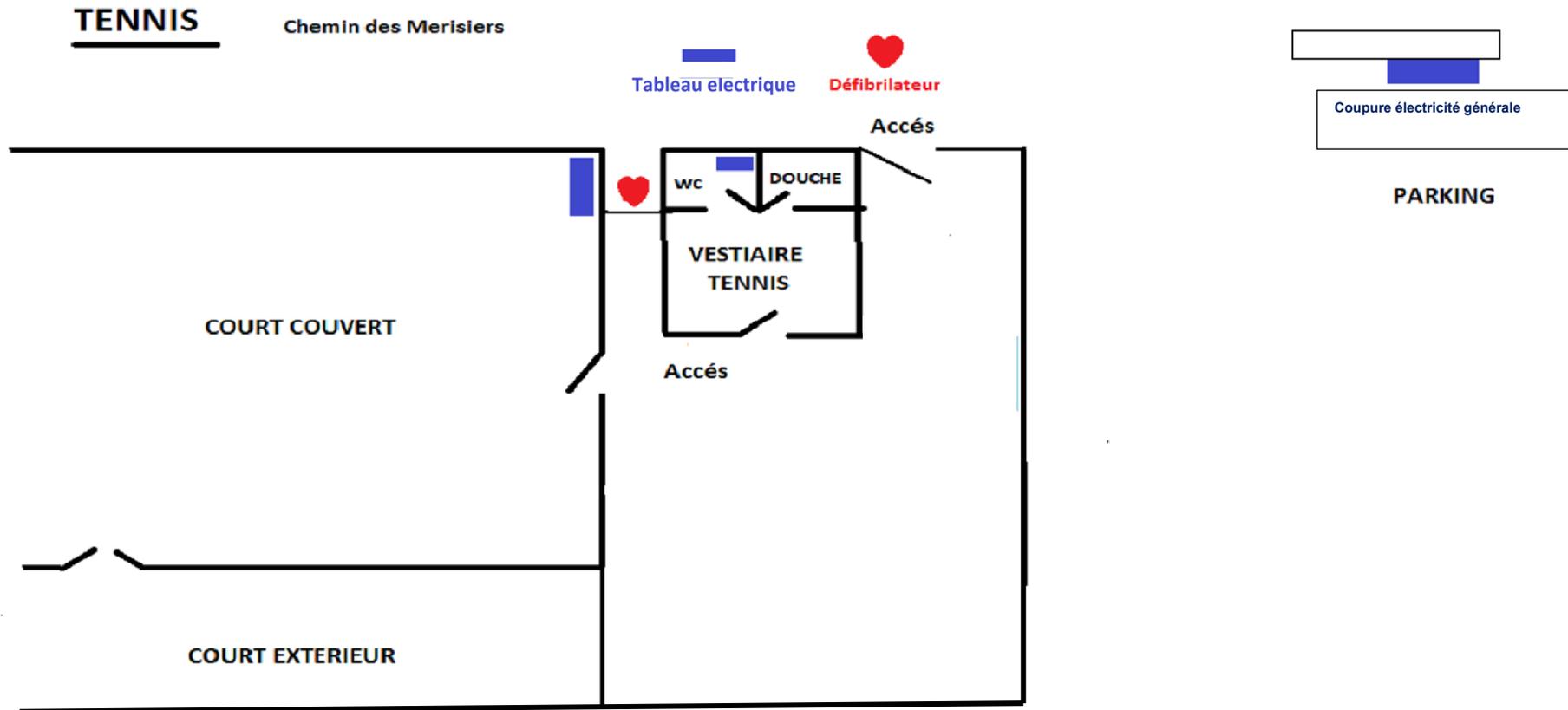
COUPURE GAZ ECOLE



STRUCTURES LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS EGLISE



STRUCTURE LOCAUX ET LOCALISATION COMPTEURS TENNIS



2. RISQUES SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE A ROUMARE

Le risque est la combinaison d'un aléa (naturel ou anthropique) et d'un enjeu (habitations, entreprises, bien culturels). Le risque majeur a la spécificité d'avoir une occurrence faible mais des conséquences importantes. Il est donc rare, mais lourd de conséquences, ce qui nécessite sa prise en considération par les élus, mais aussi par tous les citoyens.



Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) actualisé en 2021, notifié aux Maires de la Seine-Maritime et consultable en Mairie, a recensé 3 risques majeurs auxquels la commune de Roumare est exposée :

	<u>RISQUES NATURELS</u>		<u>RISQUES TECHNOLOGIQUES</u>	
		Risque inondation (ruissellement)		Risque transport de matières dangereuses
	Risque cavités souterraines			

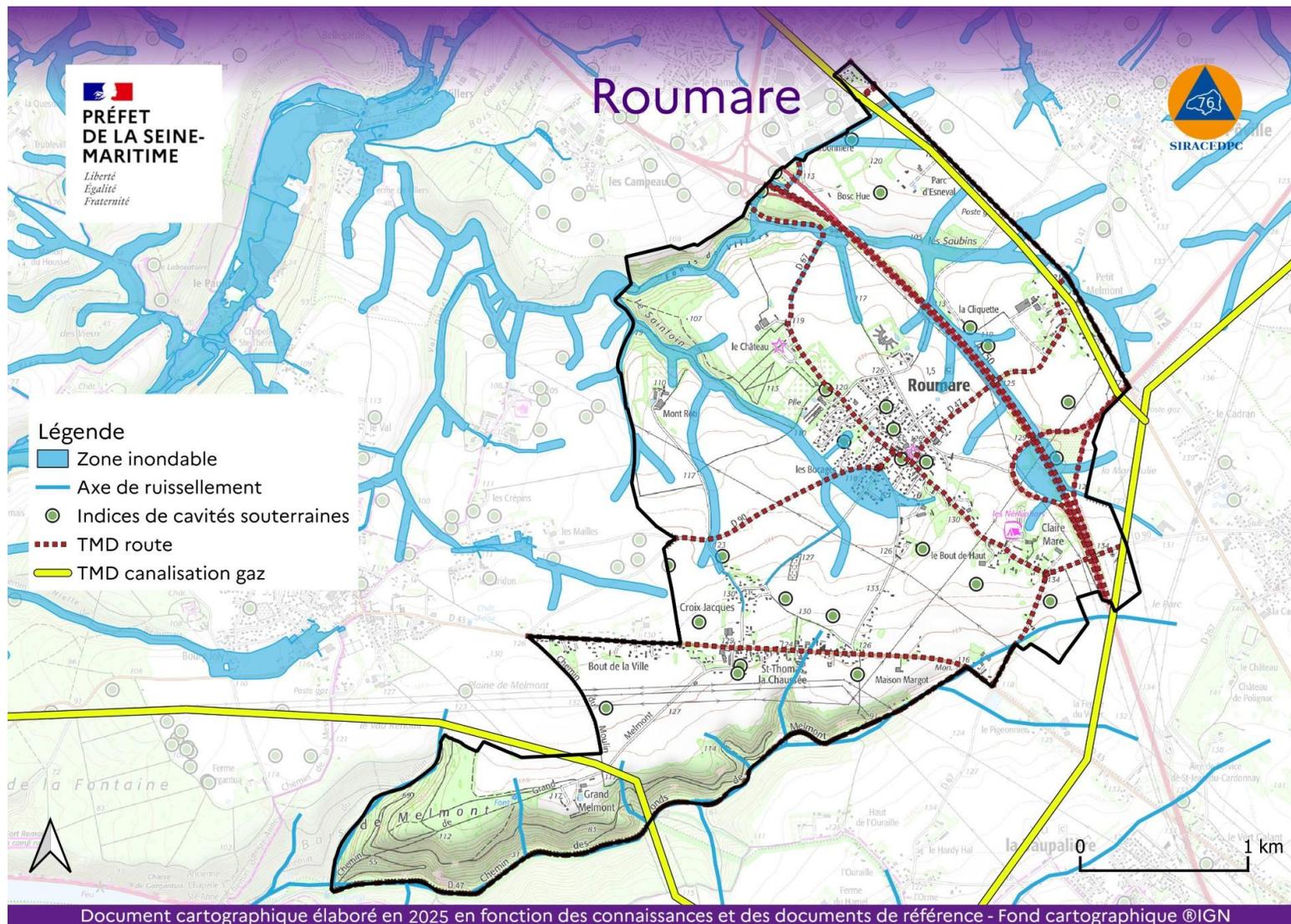
Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Roumare prend également en considération les risques suivants :

-  Risque de canicule
-  Épisode neigeux
-  Risque de vent violent / tempête
-  Risque d'attentat

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Roumare, disponible et consultable en Mairie, se trouve en annexe du PCS.

CARTE DES RISQUES sur la commune de ROUMARE

(zones inondables, axes de ruissellement, indices de cavités souterraines et transports de matières dangereuses)





2-1 RISQUE INONDATION (RUISSELLEMENT)

Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes et durables ou des pluies exceptionnelles à caractère orageux plus brèves et plus intenses.

On distingue 3 types d'inondations :

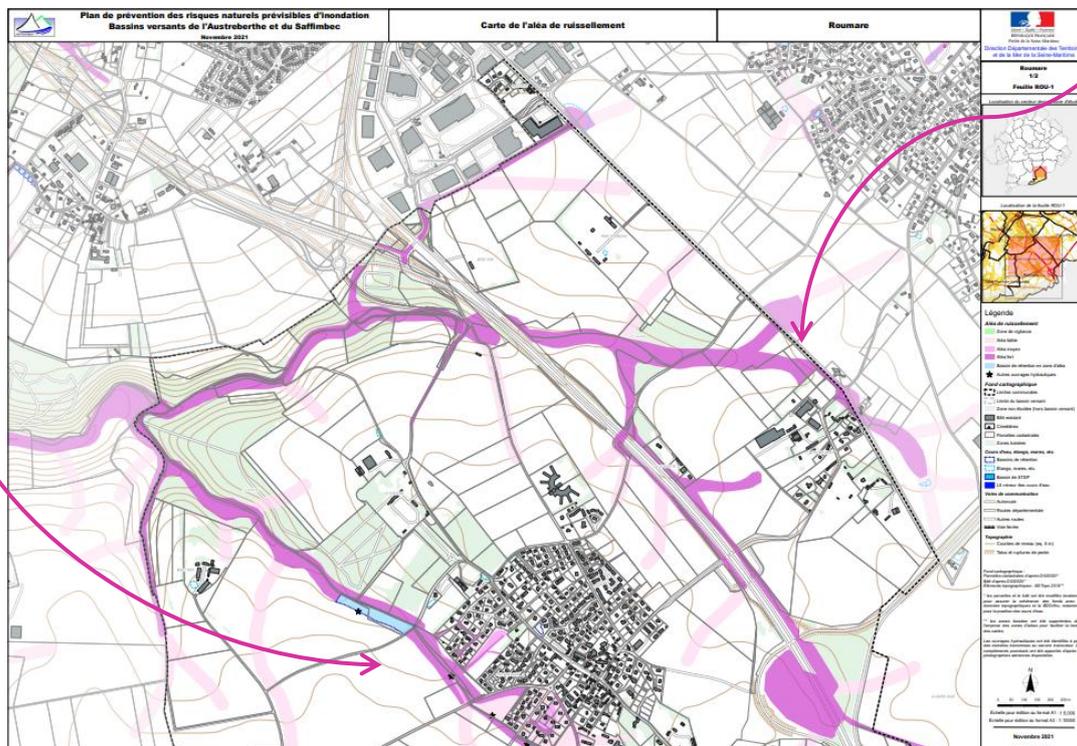
- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Manifestation du risque inondation à ROUMARE

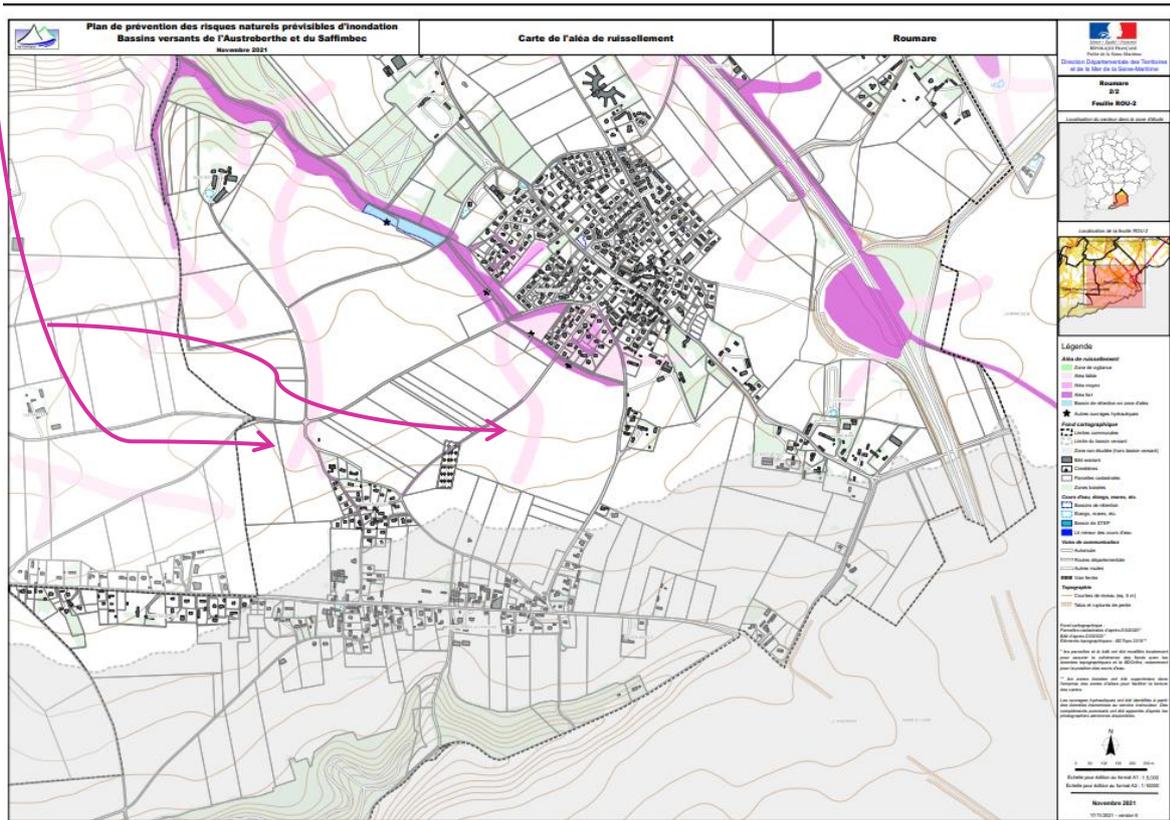
Sur la commune de Roumare, le risque inondations se manifeste par des ruissellements issus de fortes précipitations, sur trois talwegs principaux :

1 - longeant l'autoroute A150 (sans enjeux humains), un partant du Petit Melmont vers Villers-Ecalles

2 - depuis le Centre Bourg vers Villers-Ecalles, traversant le Clos des Bocages



3 - depuis la Croix-Jacques – Cimetière vers Villers-Ecalles, via ouvrage R4 Digue 2



Voici la liste des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour le risque inondation :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/10/1993	14/10/1993	08/03/1994	24/03/1994
Inondations et coulées de boue	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	08/07/1997
Inondations et coulées de boue	24/12/1999	24/12/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/05/2000	11/05/2000	14/06/2000	21/06/2000

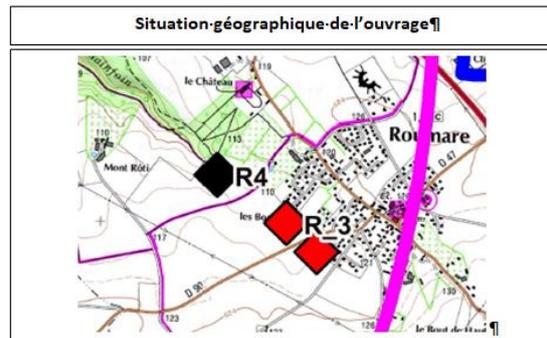
Circuit des points sensibles aux ruissellements

La commune a identifié différents points sensibles aux ruissellements, à surveiller en cas de pré-alerte ou de vigilance météo aux inondations ou aux orages violents.

Liste des points de ruissellements :

- La digue près du château (R4 Digue2) qui menace la commune de Villers-Ecalles

Ouvrage-R4---digue-2C	
-Identification--Information-générale	
Nom-de-l'ouvrage	R4-ou-digue-2C
Typologie	Barrage
Propriétaire	SMBVAS (réalisé par CG76)
Réalisé-en	2000
Localisation	Chemin-à-droite-rue-st-pierre-direction-Mont-Rôt, puis chemin-à-droite-(GR)
Enjeux-locaux	Protection-du-lotissement-de-la-Ferme-de-Villers
Enjeux-globaux	Vallée-à-partir-de-la-Ferme-de-Villers
Phénomènes-karstiques-connus	Bétoire-en-aval
Caractéristiques-techniques	
Typologie-d'ouvrage	Déblai---Remblai
Volume	7500m³
Hauteur-du-barrage	3.35m
Hauteur-d'eau-dans-l'ouvrage-avant-surverse	3.38m
Superficie-de-la-zone-inondable-avant-la-surverse	8300m²
Débit-de-fuite-moyen	100L/s
Débit-de-fuite-max-avant-surverse	---
Temps-de-vidange	---
Exutoire-de-la-vidange	Prairies
Typologie-du-sol-en-sortie-de-surverse	Prairies



- Fond du clos des Bocages, entre numéros 14 et 15
- Sur la Rue de Barentin, face au Clos des Buissonets
- Sur la Route de la Croix-Jacques
- Sur la Route de Saint-Pierre
- Sur le Chemin de l'Ouraille
- Route de Duclair, après le croisement avec le chemin de l'Ouraille (direction Maromme)

Enjeux exposés au risque inondation

Habitations

La commune recense les secteurs à traiter de manière prioritaire lors d'une vigilance inondations. Toutes les habitations de ces secteurs ne sont pas inondables.

Ordre de priorité	Secteurs	Degré d'inondation potentiel
1	Clos des Troènes	Sous-sol + Lieu de vie
2	Clos des Bocages	Sous-sol + Lieu de vie
3	Route de la Croix Jacques	Sous-sol
4	Saint Thomas	Sous-sol
5	Bout de la ville	Sous-sol
6	Résidence Saint-Hubert	Sous-sol
7	Le Grand Melmont (côté nord)	Sous-sol
8	Les Pommiers	Sous-sol

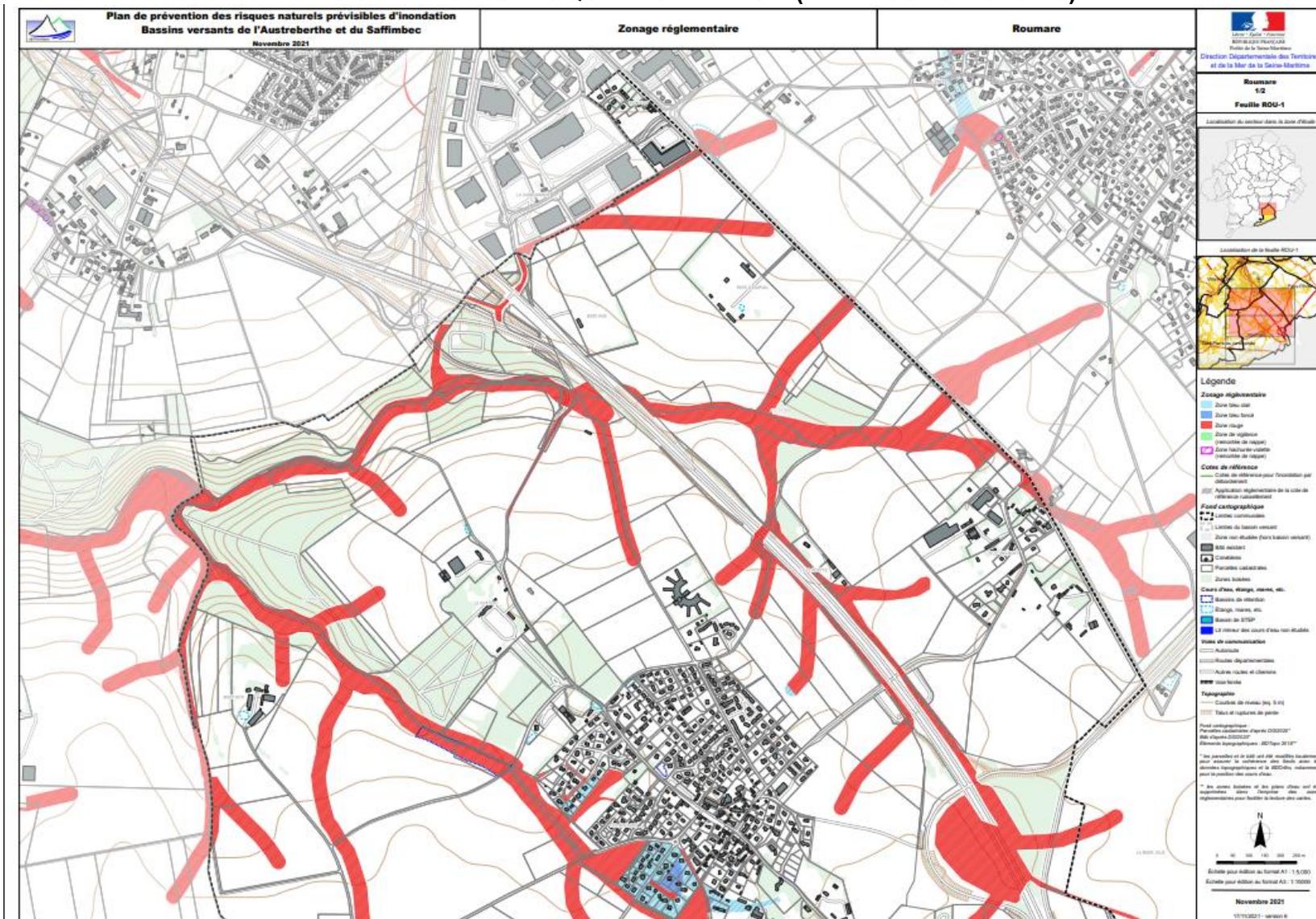
Entreprises et ERP

n°	Identification	Adresse	Responsable	Téléphones	Date d'inondation
1	KRYS	Parvis des Senteurs	Mme CORDIER Anne	02 35 65 94 50	Entre 2010/2015
2	FLEUR DEPOT	Parvis des Senteurs	M. WILLAERT	02 35 60 41 93 06 76 90 69 04	Entre 2010/2015
3	BLEU LIBELLULE	Parvis des Senteurs		02 32 86 08 88	Entre 2010/2015
4	ACTION	Parvis des Senteurs	M. LEFEBVRE Giovanni	06 75 20 62 52	Entre 2010/2015
5	ELECTRO DEPOT	Parvis des Senteurs	M. DEKERLE François BARONE Sylvain	06 78 00 41 81 06 63 46 58 41	Entre 2010/2015
6	LA VIGNERY	Parvis des Senteurs	M. MARTIN Thibault	07 44 83 76 36	Entre 2010/2015
7	IXINA	Parvis des Senteurs		02 35 91 09 10 06 87 04 04 11	Entre 2010/2015
8	BUREAU VALLEE	Parvis des Senteurs	M. REY Olivier	02 32 87 20 41	Entre 2010/2015

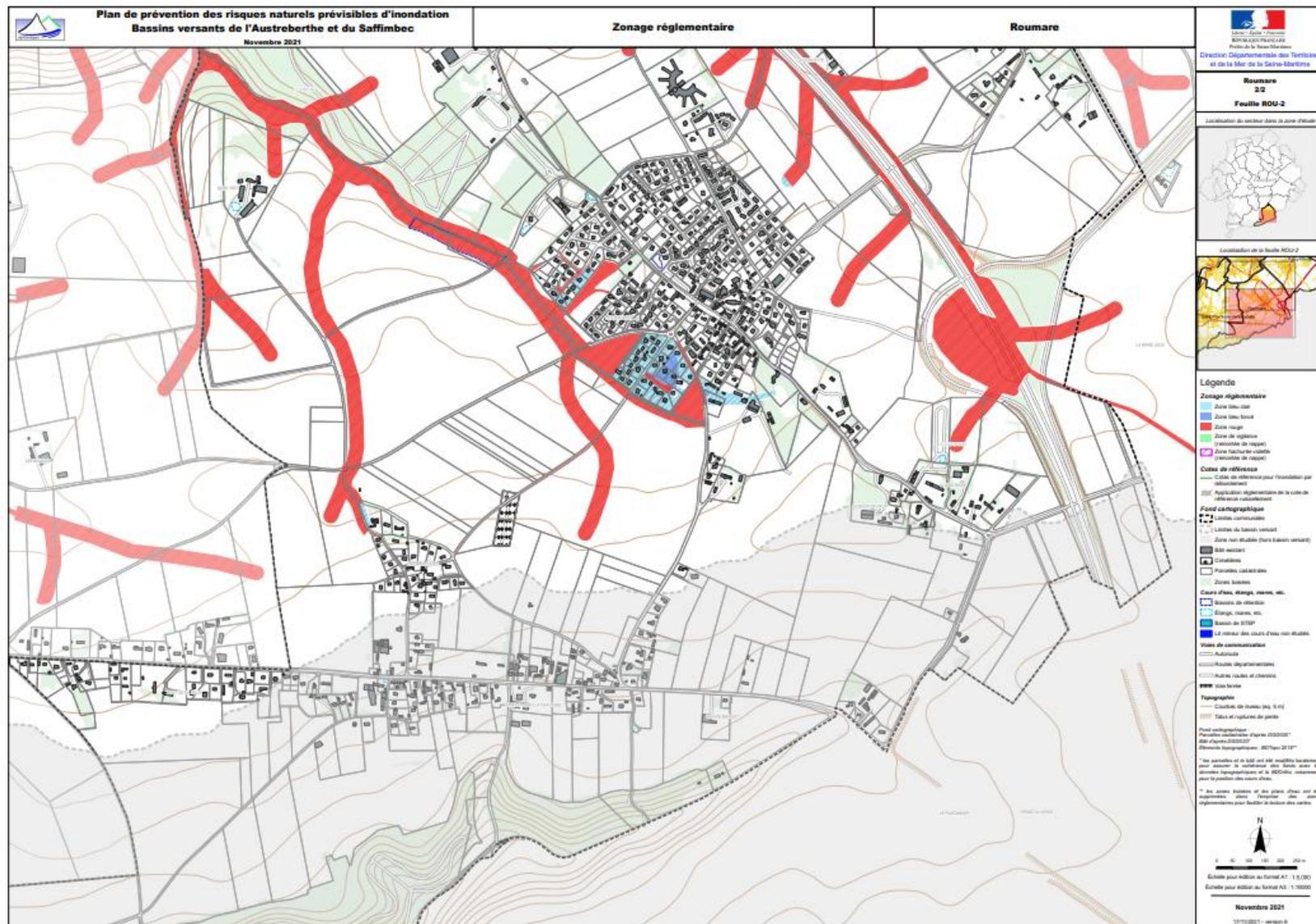
Voirie

Nom de la voie	Points inondables	Observations
Route de Barentin – D67	A côté du Château	Aménagement Dir. Routes
Route de la Croix Jacques	A l'entrée du lotissement	Ouvrage SMBVAS + Aménagement commune
Route de la Fontaine - D47	Toute la route	
Route de Barentin - D47	Vers l'autoroute	Aout 2015
D90 – Route de Saint Pierre	Limite commune Saint- Pierre de Varengville	Route endommagée qui crée des retenues d'eau
Route de Duclair	Hameau Saint Thomas Maison Margot	Route surélevée et bas-côtés inondés
Route du Petit Melmont	A l'entrée du hameau	Eau stagnante
Chemin du Grand Melmont	Début de la route	Début côté Route de Duclair
Route des Deux Tilleuls	Parc des Tulipiers	

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION (DDTM Seine-Maritime)



CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION (DDTM Seine-Maritime)



2-2 RISQUE CAVITES SOUTERRAINES



Définition du risque

Les cavités souterraines sont des espaces vides qui affectent le sous-sol et dont l'origine, notamment dans notre département, peut-être soit anthropique, soit naturelle.

Situation à Roumare

L'inventaire des marnières et bétoires sur la commune de Roumare a été réalisé en 2002, par le CETE, bureau d'étude. Environ 120 indices de cavités ont été recensés.

La commune a connu un seul effondrement récent depuis les années 2000 :

- Un effondrement karstique dans la plaine inondable derrière le Lotissement Les Bocages (parcelle AE119), en 2011/2012

Début de l'évènement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
25/12/99	30/12/99	Mouvement de terrain



Définition du risque

Les risques majeurs associés aux transports de substances dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, etc.).

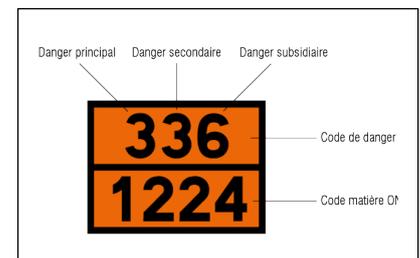
Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives, etc. Les vecteurs de transports de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, canalisations aériennes et transport aérien.

> L'identification des produits

Tout moyen de transport de matières dangereuses doit comporter un dispositif visuel d'identification. Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident. Elle est composée de 2 types de panneaux :

- **des panneaux rectangulaires oranges, rétro-réfléchissants, sur lesquels sont inscrits un code d'identification du danger (en haut) et un code d'identification du produit (en bas)**

	PREMIER CHIFFRE DU CODE DANGER (danger principal)	DEUXIÈME ET TROISIÈME CHIFFRES (dangers secondaires et subsidiaires)
0	N.A.	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
x	Danger de réaction violente au contact de l'eau	



- **des plaques, en forme d'un carré posé sur pointe, reproduisant les symboles de dangers relatifs au chargement.**



Illustration : Oupkies.fr

Situation à Roumare

La commune est concernée par le transport routier de marchandises dangereuses principalement sur les autoroutes A150 et A151. Il concerne aussi les routes départementales RD43 et la RD6015. Les autres routes départementales peuvent être utilisées pour une desserte locale. A noter que les voies communales peuvent faire l'objet d'un transport occasionnel de produits agricoles dangereux, ou de gazole.

Le transport de matières dangereuses se fait aussi par deux canalisations de gaz haute pression, appartenant à l'entreprise GRTgaz : la première le long de la RD6015 (enjeux notamment au Petit Melmont), et la seconde au bout du Chemin du Moulin, au Grand Melmont. Le raccord avec GrDF se fait au niveau du Chemin de la Cliquette, au bord de la 6015. Ce réseau alimente tout le centre bourg.

2-4 AUTRES RISQUES CONSIDERES SUR LA COMMUNE

1. Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Roumare prend également en considération les risques suivants :

-  Risque de canicule
-  Épisode neigeux
-  Risque de vent violent / tempête
-  Risque d'attentat

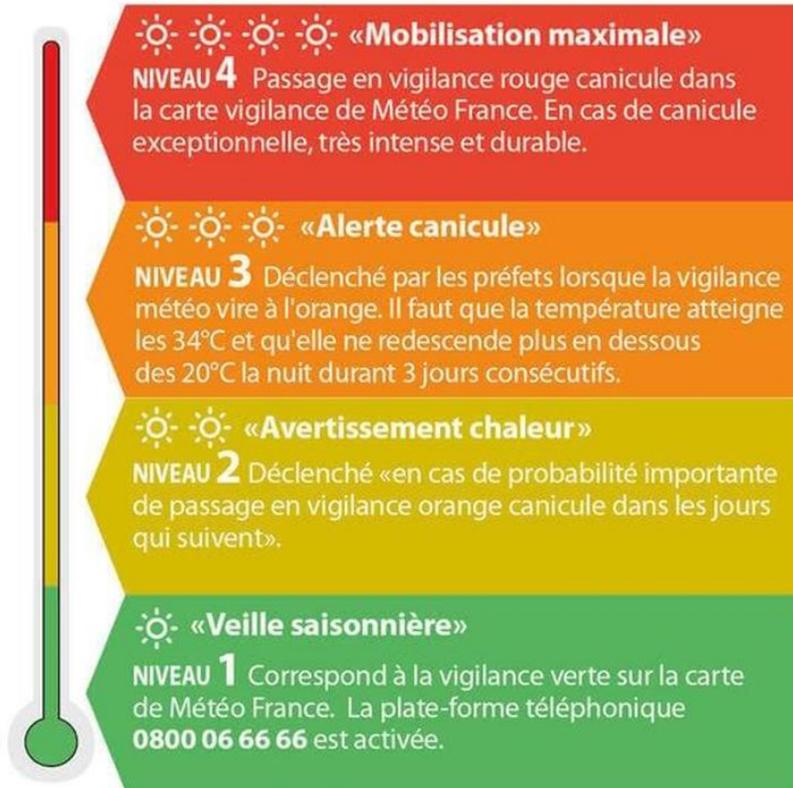
Risque canicule



Définition du risque

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant sur une période prolongée. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. Le Plan National Canicule se structure en 4 niveaux de gestion.

Les 4 niveaux du plan canicule



À partir du niveau 3

- Les personnes âgées sont regroupées dans des pièces fraîches, le personnel veille à leur hydratation.
- Les personnes âgées et handicapées isolées à domicile sont visitées par les communes.
- Des messages de prévention sont diffusés dans les médias locaux.

Source : ministère de la Santé

Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

Les personnes à risque sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans.
- Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur (BTP, maçons, etc.).
-



Risque neige et verglas



Définition du risque

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

La neige est rare dans le département mais certains épisodes remarquables ont apporté des dizaines de centimètres de neige avec la formation de congères dues au vent.

Manifestation du risque à Roumare

Roumare connaît très rarement des chutes de neiges exceptionnelles toutefois, l'épisode neigeux de mars 2013, rappelle que la commune n'est pas épargnée par le risque de chutes abondantes de neige provoquant notamment un danger sur les voiries, qui deviennent glissantes, voire inaccessibles.

En 2013, toutes les routes communales et départementales furent impraticables sur une journée entière. Le cumul de vent et de neige conduisit à la création de hautes congères. Certains administrés furent dans l'impossibilité de sortir de chez eux. L'accès à la commune fut compliqué pendant plusieurs jours.

Zones exposées aux congères :

- Route de Saint Pierre
- Chemin de la Croix Jacques
- Le Petit Melmont
- Route des Deux Tilleuls

Routes prioritaires :

- Route du Bosc Hue (accès secours foyer SAREPTA)
- Place de la Mairie
- Route des deux tilleuls (RD67)
- Route de Saint-Pierre (RD90)
- Route de Barentin (RD67)
- Le Petit Melmont (RD47)
- Route de Duclair (RD90)



Risque vent violent et tempête

Définition du risque

En France, on parle de vent violent lorsqu'il atteint les 80km/h en vent moyen et des rafales de 100km/h, à l'intérieur des terres. On parlera de « tempête » lorsque le vent atteindra les 89km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

La tempête est l'évolution d'une dépression atmosphérique, le long de laquelle s'affrontent des masses d'air aux caractéristiques différentes (température, teneur en eau).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique en automne et en hiver. Les tempêtes des 1999 et 2000 sont de bons exemples de ces « tempêtes d'hiver ».

La prévision des tempêtes est complexe. Or, ces phénomènes peuvent fortement impacter la vie quotidienne en touchant les voies de circulation routière ou ferroviaire, mais aussi les réseaux électriques et les télécommunications.

Manifestation du risque à Roumare

La commune de Roumare a connu une tornade en 1963 qui a eu pour conséquence des toitures arrachées, une ferme détruite au Petit Melmont, et plusieurs maisons détériorées.

Zones boisées :

- Forêt de Roumare : Route de la Fontaine (Sud de la commune)
- Autour du Château de Roumare – Route de Barentin
- Grand Melmont

CARTOGRAPHIE DES ZONES BOISEES SUR LA COMMUNE



Risque terroriste



Définition du risque

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule.

Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population.

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan Vigipirate.

Le plan Vigipirate

Ce plan a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Il est fait pour sécuriser le pays et il s'adapte en fonction des situations.

Il existe 3 niveaux Vigipirate :

-  **Le niveau "Vigilance"**

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.

Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

-  **Le niveau "Sécurité renforcée - risque attentat"**

Face à un niveau élevé de la menace terroriste. Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limite de temps définie.

-  **Le niveau "Urgence attentat"**

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat. Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crise.

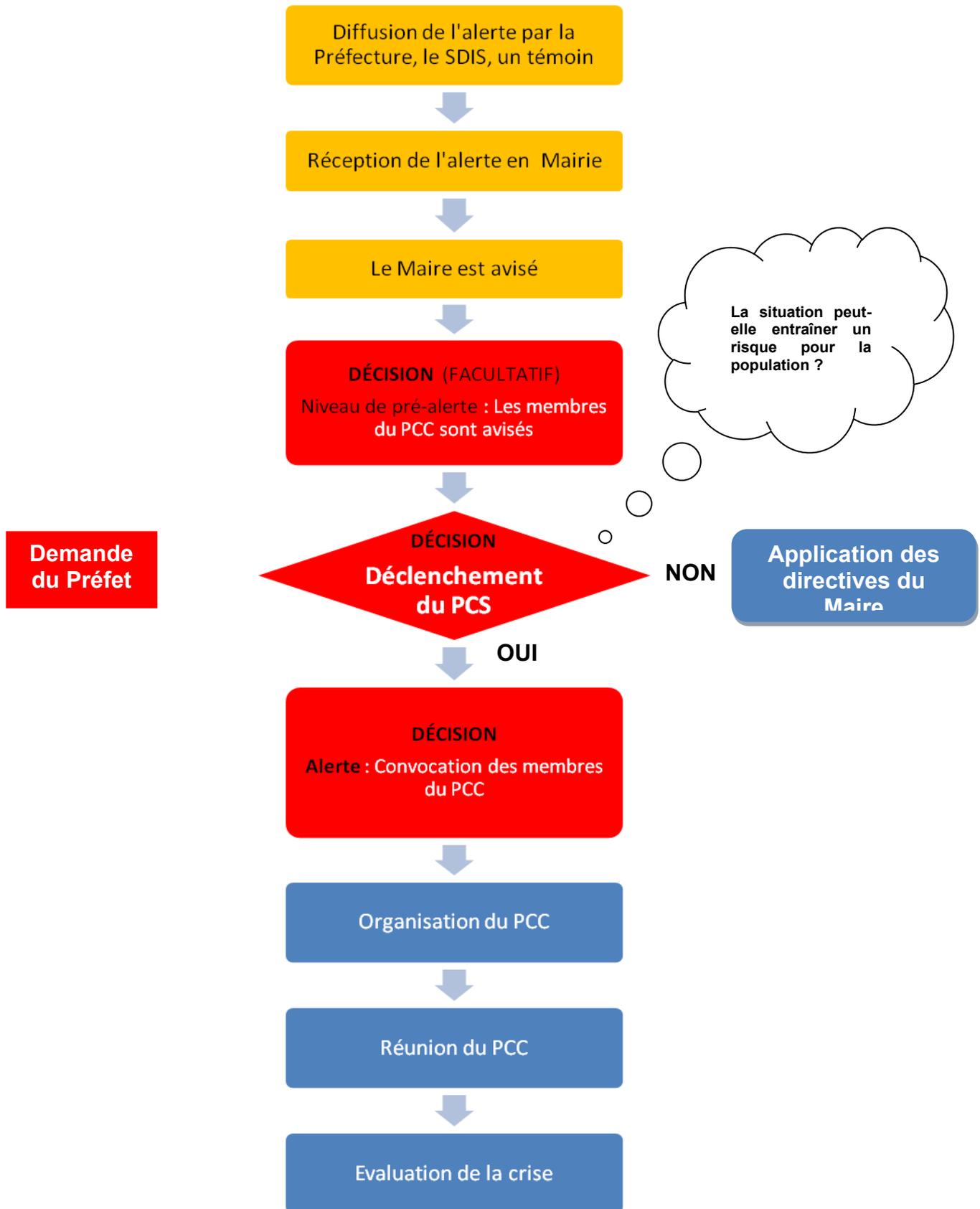
En plus du plan Vigipirate, toutes les collectivités territoriales (Régions, Départements et Villes) ont des plans adaptés à leur territoire et à ce type d'événement.

Situation à Roumare

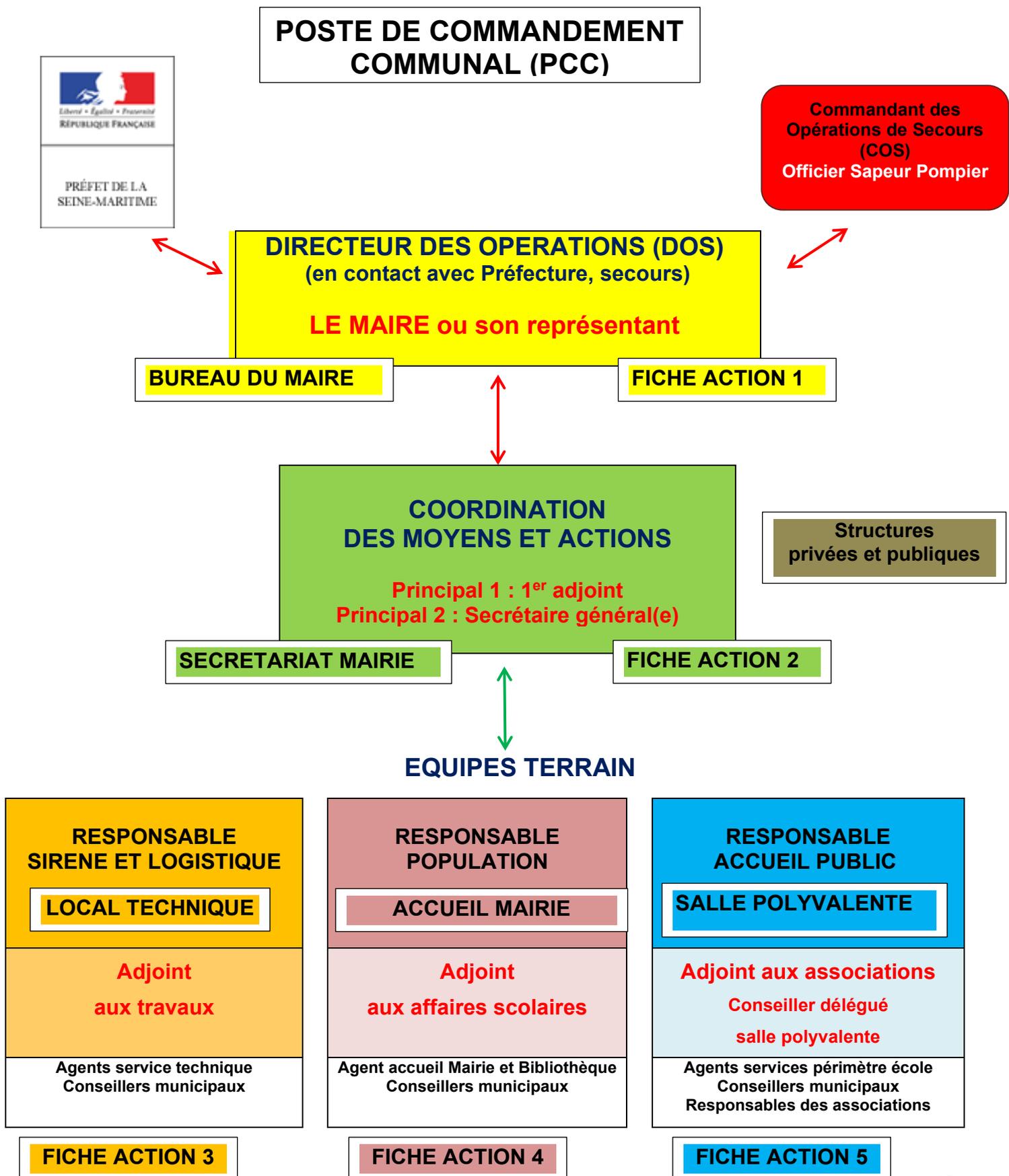
La sureté des institutions, des lieux de culte, des établissements accueillant du public (personne en situation de handicap, touristes, crèche, MAM...) et la protection des publics et des personnels participants à des manifestations communales (foire à tout, fête de la musique, repas des aînés...) sont à considérer. Plusieurs établissements recevant ou hébergeant du public se situent sur la commune de Roumare (voir enjeux).

3. ORGANISATION DE LA PROTECTION

3-1 MODALITES ACTIVATION DU PCS



3-2 ORGANISATION GENERALE



3-3 DIRECTEUR DES OPERATIONS (DOS)



Numéros de téléphone membres du PCC

		Prénom-Nom	Fonction
DOS	MAIRE	Jean-Paul COUILLER	Maire
COORDINATION DES MOYENS ET ACTIONS	COORDINATION DES MOYENS ET ACTIONS	Géraldine SAHUT	1 ^{er} adjoint
		Maud OUVRY	Secrétaire général(e)
EQUIPES TERRAIN	RESPONSABLE LOGISTIQUE	Daniel CALTOT	2 ^{ème} adjoint Adjoint aux travaux
	RESPONSABLE ACCUEIL PUBLIC	Claude BOULIER	3 ^{ème} adjointe Adjoint aux associations
		Olivier ORIENT	Conseiller délégué Salle polyvalente
	RESPONSABLE POPULATION	Frédéric POTHERAT	4 ^{ème} adjoint Adjoint aux affaires scolaires

Autres moyens humains : voir annuaire de crise

FICHE ACTION 1

**DIRECTEUR DES OPERATIONS (DOS)
(en contact avec Préfecture, secours)**

LE MAIRE ou son représentant

Rappel du rôle du DOS :

- Dirige et coordonne les actions des intervenants
- Assure et coordonne la communication
- Informe les niveaux administratifs supérieurs
- Anticipe les conséquences
- Mobilise les moyens publics et privés sur son territoire

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de la commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le préfet

Ligne téléphonique Mairie

Communication autorités, responsables, secours	02 32 93 93 01
Réception appels du public	02 35 33 46 15

Equipements et outils PCC

DOCUMENTS : PCS et cartes

Téléphone

Réserve de piles

Bureautique : crayon, stylos, post-it, marqueurs...

Paperboard

Radio à piles

Lampes de poche dynamo, voire à piles, bougies

Pack d'eau et biscuits

Kit premier secours

FICHE ACTION 1

DIRECTEUR DES OPERATIONS (DOS) (en contact avec Préfecture, secours)

LE MAIRE ou son représentant

PRÉ-ALERTE	Recevoir ou déclencher la pré-alerte ou l'alerte
	Décider du déclenchement du PCS
	Alerter les membres du PCC et leur demander de se rendre en Mairie
	Informers la Préfecture que PCC est activé et lui communique ses numéros de téléphone
PENDANT LA CRISE	Faire faire l'arrêt de déclenchement (voir modèle en annexes)
	Prendre, si nécessaire, les mesures d'urgence et décide des actions à mener afin d'assurer le respect ou le retour de l'ordre, de la sûreté et de la salubrité publique : <ul style="list-style-type: none"> - ouvrir lieu de rassemblement ou d'hébergement (CARE) - ordres de réquisition, d'interdiction d'accès, de circulation sur la route (voir modèles en annexes)
	Indiquer le lieu de la catastrophe aux secours et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement (Salle du conseil de la Mairie).
	Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation, empêcher qu'un accident ne se produise.
	Diffuser aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités
	Se tenir informé des informations sur le terrain et rendre compte à la Préfecture et aux secours
	Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement. (Petite salle)
	Déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper, dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet,
	Assurer l'information des médias en coordination avec le préfet si le préfet est le DOS
APRES CRISE	Informers les services et autorité préfectorale de la levée du PCC
	Faire une demande de catastrophe naturelle (voir annexes)
	Organiser le debriefing à chaud et le retour d'expérience avec les responsables de pôles
	Remettre à jour ou compléter le PCS en fonction du debriefing
	Mettre en place le cas échéant, une organisation de gestion de la post-crise (permanence, gestion des dons ...)

PRÉ-ALERTE

La commune de Roumare dispose de différents moyens d'information de la population, mobilisables par exemple lors d'une **vigilance météo Orange**, si la situation le nécessite, et si la commune est en mesure de les mettre en œuvre :

- **L'application Panneapocket**
- **Le panneau électronique dans le centre-bourg**
- **Le site internet <https://www.roumare.fr/>**
- **Le courrier d'information (pour la canicule)**

La commune s'engage aussi à informer les Etablissements Recevant du Public (ERP) sensibles (ex : école, crèche, camping).

ALERTE

Les objectifs de l'alerte sont :

- Informer la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement de sécurité civile majeur
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter.

COMPOSITION DU MESSAGE D'ALERTE :

- **Attirer l'attention : utiliser le mot « alerte »**
- **Source et nature de l'accident/événement**
- **Lieu précis de l'accident/événement (s'il ne concerne pas toute la commune)**
- **Caractériser le danger et prescrire le comportement à adopter**
- **Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation**
- **S'il s'agit d'une évacuation, indiquer les points de rassemblements et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, médicaments.**

MESSAGE D'ALERTE

ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

« Alerte, Alerte, Alerte. Un risque X menace le quartier/hameau/commune X. Comportement à adopter face au risque X. Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité et écoutez la radio France Ici Normandie (Fréquence 100.1Hz) pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation ».

ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

« Alerte, Alerte, Alerte. Suite à l'accident/l'événement qui a eu lieu à XXX. Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. Rejoignez le lieu de regroupement Suivez les instructions des forces de l'ordre. Munissez-vous à minima de vos papiers d'identité et médicaments».

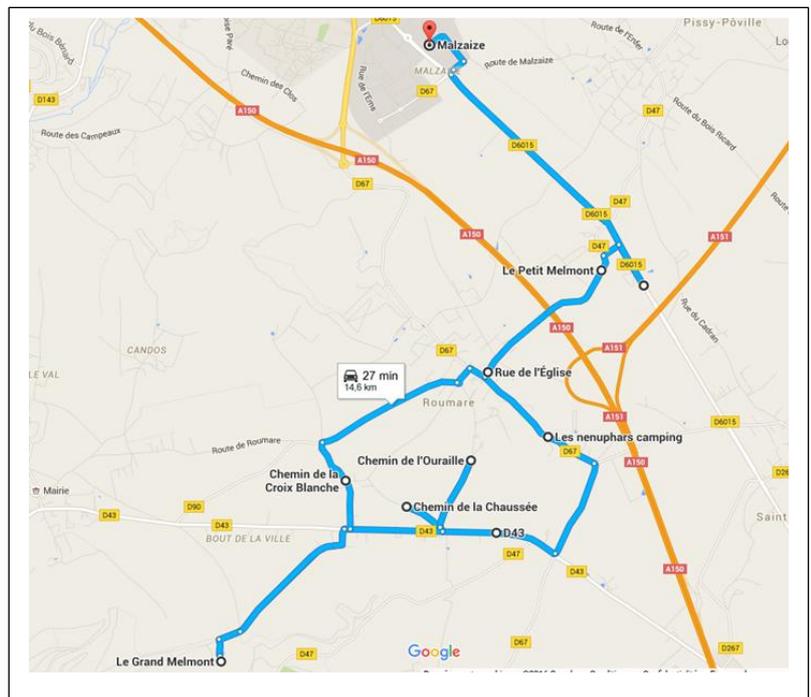
ALERTE CONFINEMENT

«Alerte, Alerte, Alerte. Suite à un accident de transport de matières dangereuses, sur la route à l'intersection sur la commune de..... vous devez impérativement vous mettre à l'abri. Enfermez-vous dans un local de préférence sans fenêtres, en bouchant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la ventilation, la climatisation et le chauffage. Ecoutez la radio France Ici Normandie (Fréquence 100.1Hz) pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation ».

La commune de Roumare a retenu plusieurs moyens d'alerte complémentaires.

- **La sirène du réseau national SAIP** est activée par le Préfet, à distance, ou par le Maire, sur place. Elle permet d'alerter le centre-bourg. La sirène implique la mise à l'abri de la population et doit amener la population à s'informer sur la situation, via la radio ou la mairie. Aussi, lors de l'utilisation de la sirène, la commune de Roumare met en route le répondeur de la Mairie, dont le message décrira l'évènement et les conseils de comportement à mettre en œuvre.
- Afin d'alerter les hameaux, la commune de Roumare a choisi d'utiliser **l'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** sur un circuit défini.

Circuit d'alerte des hameaux – en continu
Départ Centre-ville - Mairie
Direction le Camping
Rue de la Clairemare jusqu'à Route de Duclair
Début chemin de l'ouraille
Début Chemin de la Chaussée
Route de Duclair
Grand Melmont
Route de Duclair
La croix blanche
Chemin de la Croix Jacques
Autre côté du chemin de la Chaussée
Traversée du Centre bourg vers Petit Melmont
Chemin des Hêtres
RD 6015 Côté Maromme
RD 6015 Côté Barentin
Malzaize
Centre commercial
Retour à la mairie



- Dans l'impossibilité d'utiliser l'EMA, la commune a nommé des Référents par secteur, qui donneront l'alerte par porte à porte ;
- Pour les risques touchant une partie restreinte de la population, l'alerte pourra se faire par téléphone via l'annuaire de crise. De la même manière, les ERP et habitations isolées sont contactées par téléphone.

3-4 COORDINATION DES MOYENS ET DES ACTIONS

FICHE ACTION 2

COORDINATION DES MOYENS ET ACTIONS
PRINCIPAL 1 : 1ER ADJOINT PRINCIPAL 2 : SECRETAIRE GENERAL(E)
SECRETARIAT MAIRIE

PRÉ-ALERTE	Alerter par le Maire et se rendre sur le lieu du PCC
	Organiser l'installation du PCC avec le Maire (vérifier les lignes téléphones et l'équipement du PPC)
	Ouvrir la main courante
	Mettre à disposition les outils opérationnels (PCS, cartes, mains courantes...)
	Faire l'arrêté de déclenchement et proposer à la signature du Maire (voir modèle en annexes)
PENDANT LA CRISE	Informer le Préfet et lui communiquer les mesures envisagées
	Assurer l'accueil téléphonique
	Assurer la frappe et la transmission des différents documents émanant du PPC
	Etre en lien permanent avec le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et se tenir informé des décisions prises.
	Mobiliser les moyens publics et privés sur sa commune.
	Animer la cellule de crise communale (PCC) et faire des points réguliers sur la situation pour en informer le DOS afin qu'il puisse prendre les décisions adéquates.
	Veiller à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres aux équipes de terrain.
	Centraliser les comptes rendus et les demandes provenant des équipes de terrain.
Anticiper les conséquences matérielles et humaines.	
APRES CRISE	Participer au debriefing à chaud et au retour d'expérience
	Assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise

3-5 RESPONSABLE ALERTE ET LOGISTIQUE

FICHE ACTION 3

RESPONSABLE ALERTE ET LOGISTIQUE
ADJOINT AUX TRAVAUX
Agents service technique
LOCAL TECHNIQUE

PRÉ-ALERTE	Alerter par le Maire et se rendre sur le lieu du PCS
	Prendre la pochette dédiée avec les différents documents utiles
	Mobiliser les agents du service technique
	Préparer le matériel technique
PENDANT LA CRISE	Alerter la population (sirène, circuit alerte et/ou porte à porte)
	Assurer la logistique de l'acheminement de la population sinistrée vers le point accueil public
	Amener le ravitaillement si nécessaire à la population
	Prendre contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
	Animer sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels (panneaux de déviations)
	Recenser les moyens techniques nécessaires au bon déroulement
	Informer, rendre compte au : <ul style="list-style-type: none"> - responsable coordination des actions techniques menées - responsable population des actions menées auprès de la population - responsable accueil public
	Tenir à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
	Mobiliser les moyens publics et privés sur sa commune.
APRES CRISE	Prévenir la population de la fin de la crise
	Ranger le matériel et faire inventaire/bilan avec les agents
	Participer au debriefing à chaud et au retour d'expérience
	Assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise

3-6 RESPONSABLE POPULATION

FICHE ACTION 4

RESPONSABLE POPULATION
ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES
Agent accueil mairie
ACCUEIL MAIRIE

PRÉ-ALERTE	Alerter par le Maire et se rendre sur le lieu du PCS
	Prendre la pochette dédiée avec les différents documents utiles
	Mobiliser l'agent d'accueil de la Mairie
	Préparer le matériel
PENDANT LA CRISE	Alerter la population (panneau lumineux, panneau pocket, site internet, référents de secteurs)
	Centraliser les informations et les demandes concernant la population : personnes isolées, personnes vulnérables
	Centraliser retours et demandes des responsables des équipes sur le terrain (logistique et accueil public)
	Prendre contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
	Informer, rendre compte au : <ul style="list-style-type: none"> - responsable coordination des actions techniques menées - responsable logistique - responsable accueil public
	Tenir à jour la liste des personnes contactées, sinistrées, accueillies
	Assurer l'organisation du ravitaillement pour personnes sinistrées et accueillies (nombre de repas, matériels...)
Demander l'appui des associations de la commune, des référents par secteur	
APRES CRISE	Prévenir la population de la fin de la crise
	Participer au debriefing à chaud et au retour d'expérience
	Assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise

Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement

3-7 RESPONSABLE ACCUEIL PUBLIC ET CARE

FICHE ACTION 5

RESPONSABLE ACCUEIL PUBLIC
ADJOINT AUX ASSOCIATIONS CONSEILLER DELEGUE salle polyvalente
Agents service scolaire et périscolaire
SALLE POLYVALENTE

PRÉ-ALERTE	Alerter par le Maire et se rendre sur le lieu du PCS
	Prendre la pochette dédiée avec les différents documents utiles
	Mobiliser les agents service scolaire et périscolaire
	Aménager le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement de la population)
	Créer des équipes d'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et recensement public et les besoins particuliers (femmes enceintes, allergies, traitement....) - Prise en charge public (réconfort, écoute, assure le service repas/collation) - Gestion ravitaillement - Gestion matériel
PENDANT LA CRISE	Ouvrir le site d'accueil
	Centraliser les informations et les demandes concernant la population : personnes isolées, personnes vulnérables
	Centraliser retours et demandes des responsables des équipes sur le terrain (logistique et accueil public)
	Prendre contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
	Informé, rendre compte au : <ul style="list-style-type: none"> - responsable coordination des actions techniques menées - responsable population des actions menées auprès de la population - responsable logistique
APRES CRISE	Demander des moyens humains (aides, médecins...), des ravitaillements et équipements supplémentaires au PCC (responsable population)
	Prévenir la population de la fin de crise
	Ranger le matériel et faire inventaire/bilan avec les agents
	Participer au debriefing à chaud et au retour d'expérience
	Assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise

Le CARE

Le CARE est une structure d'accueil réflexe dont l'objectif est d'assurer le soutien de la population :

- **Accueil, réconfort & informations**
- **Hébergement temporaire & ravitaillement**
- **Si possible Soutien psychologique & assistance matérielle (vêtement, kit hygiène)**

Il est activé lorsqu'il est nécessaire d'accueillir les populations touchées (impliqués, sinistrés, déplacés) ou les proches et familles des personnes touchées.

Fonction	Missions
Responsable CARE <i>Elu(e) de la commune</i>	Assure la coordination des missions des personnes au sein du CARE Assure le relai d'informations avec le PCC de la commune Maitrise les données sur l'effectif présent sur le CARE Assure la cohésion et la sécurité du départ des personnes accueillies
Chargé(e) de Logistique CARE <i>1 ou plusieurs personnes</i>	Gère l'organisation logistique du CARE : structuration des différentes zones, inventaire du matériel disponible ou manquant, identification des besoins (ravitaillement, hébergement d'urgence)
Chargé(e) d'Accueil de la population CARE <i>1 ou plusieurs personnes</i>	Assure l'accueil de la population touchée via le formulaire de gestion du lieu d'accueil Recense les sorties du CARE via le formulaire
Chargé(e) d'Ecoute, Réconfort & Informations de la population <i>1 ou plusieurs personnes</i>	Assure une présence humaine auprès de la population (écoute et réconfort) Oriente et informe au mieux la population accueillie Assure le service d'une collation et d'une boisson, voire du ravitaillement

CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT DE ROUMARE (CARE)

Site	Adresse	Responsable	Surface / Capacité	Accueil*	Ravitaillement*	Hébergement*		Equipements				
						Espace	Equipement s	Sanitaires	Cuisine	Clim/ Chauffage	Moyens de com	Autres
Salle polyvalente	Place de la Liberté	Mairie	325m ²	9 (457p)	5	1.5	/	X	X	X	X	

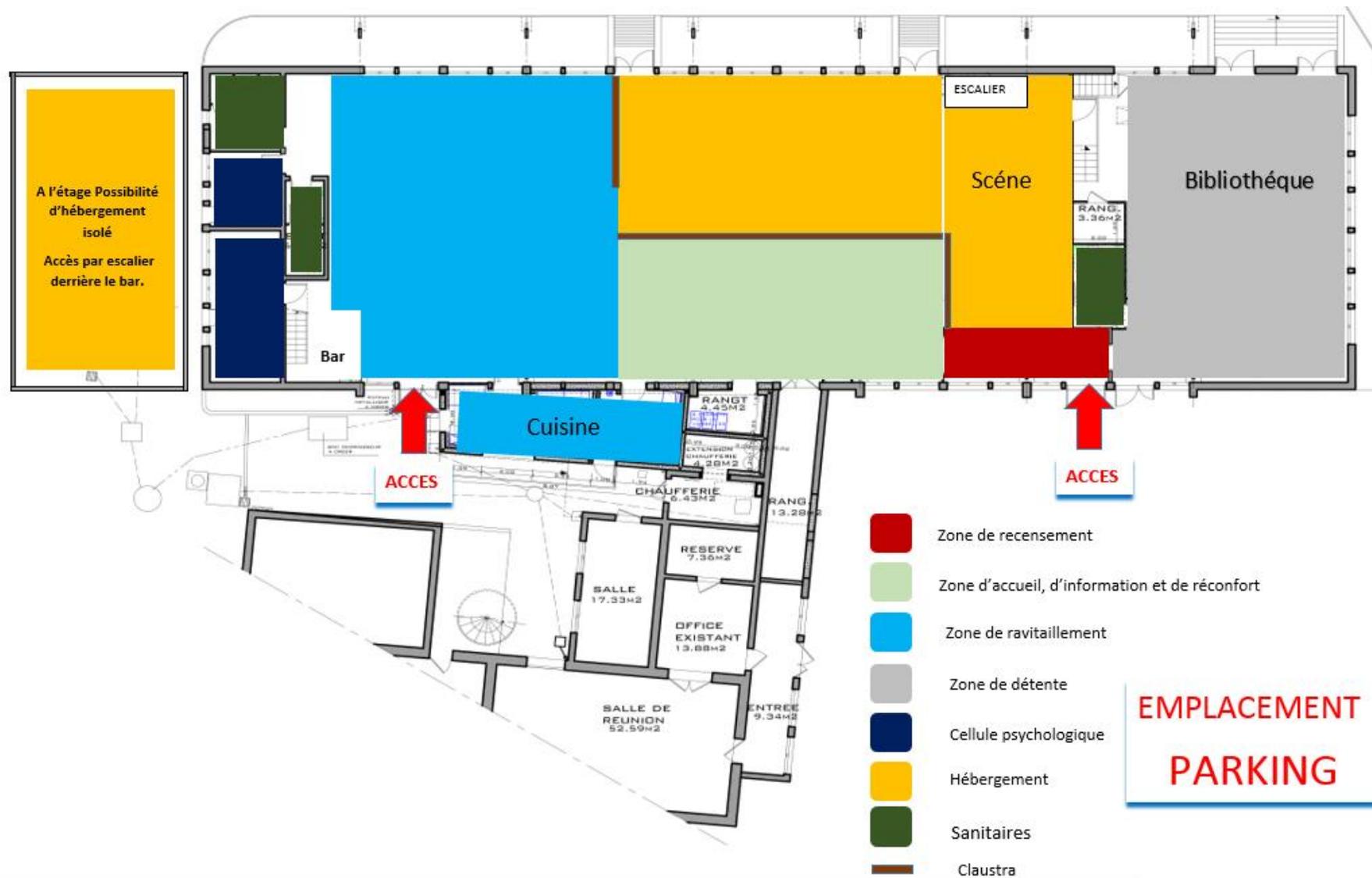
*1 unités = 50 personnes - Prévoir 4m²/personne pour l'hébergement

NB : Toutes les demandes de matériel ou d'équipement, ainsi que l'échange d'information avec la Préfecture se fait en termes d'unités.

Ce care est équipé de :

- ✓ Trousse premiers secours
- ✓ Scotch + ciseaux pour confinement
- ✓ Radio a piles
- ✓ Lampe de poche et/ou bougies
- ✓ Téléphone fixe
- ✓ Nécessaire de nettoyage
- ✓ Fournitures de bureau
- ✓ Fiche Gestion des Lieux d'accueil
- ✓ Capacité de collation (boisson chaude, biscuits, eau)
- ✓ 35 Tables
- ✓ 200 Chaises
- ✓ 25 Tapis de sol judo
- ✓ Vaisselle environ 200 couverts (à la cantine)

PLAN CARE de Roumare



Le Correspondant Intempéries ne doit être mobilisé que si le PCS est activé

Se Préparer, se mettre en pré-alerte
Prendre connaissance : - Des conséquences associées aux différents risques (tempête, inondation, neige, ...) - De la localisation des lieux sensibles (Etablissement recevant du public, lieux de vie, ...) - Des zones inondables de la commune - Des consignes de sécurité sur le terrain
Détenir dans un classeur de crise spécifique : - Le répertoire des moyens d'accès (clefs, alarme, etc.) et références électriques (n° de Point de livraison - PDL) des lieux sensibles - La cartographie du réseau ENEDIS de la commune - Le numéro d'urgence élus d'ENEDIS
S'équiper : - D'une tenue appropriée et d'une chasuble haute visibilité - De moyens de communication (téléphone identifié, chargeur et lampe, ...)

Si vous constatez une situation qui présente un risque pour la vie humaine, composez le 18

Lorsque le PCS est activé
- Vérifier son équipement et son classeur de crise - Prendre connaissance du numéro 24/24h dédié à la commune transmis par ENEDIS pour l'évènement en cours - Identifier le contexte de crise (tempête, inondation, neige, ...) et ses conséquences potentielles - Recenser les habitations et secteurs touchés via la fiche diagnostic et si possible prendre des photos. Transmettre ces éléments à ENEDIS - Prendre contact avec le responsable crise ENEDIS lors de son arrivée - Appuyer des équipes ENEDIS pour les guider sur la commune et les informer

Fin de l'évènement
- Faire un point « à chaud » sur ce qui s'est passé pour préparer le retour d'expérience (point positif, point à améliorer, remarques, ...) - Participe au retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...) - Archiver les documents utilisés (fiche diagnostic, photos)

Rappel du rôle du Correspondant Intempéries :

- Contact privilégié des équipes d'ENEDIS
- Observateur local de l'état du réseau basse tension
- Guide des équipes renfort de la FIRE d'ENEDIS

FICHE DIAGNOSTIC RESEAU DISTRIBUTION ELECTRICITE

Compléter une fiche par incident constaté

Attention ne pas toucher aux fils même tombés à terre.

Commune :

Adresse de l'incident :

Ou tout autre élément de localisation :

.....

Date : Heure :

Nom : Tél :

DEGATS APPARENTS SUR

	CONDUCTEURS	HTA 3 fils Longueur (m) ²	BT 4 ou 5 fils Longueur (m) ²
<input type="checkbox"/>	Conducteurs nus à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs isolés à terre		
<input type="checkbox"/>	Conducteurs emmêlés		
<input type="checkbox"/>	Arbres sur la ligne		

	POTEAUX	HTA Nombre	BT Nombre
<input type="checkbox"/>	Bois cassés		
<input type="checkbox"/>	Bois penchés		
<input type="checkbox"/>	Béton cassés		
<input type="checkbox"/>	Béton penchés		
<input type="checkbox"/>	Armements tordus ou cassés		

Transformateur détérioré

Précisions sur l'environnement, sur l'accessibilité		
<input type="checkbox"/> Ecole	<input type="checkbox"/> Traversée de route	
<input type="checkbox"/> Champs	<input type="checkbox"/> Forêt	
Autres observations :		

A transmettre par Fax au 02 32 22 25 69 ou par mail : colloc-76@enedis.fr